LE SITE **DES PRUGNES**

Un écrin agro-écologique et un joyau patrimonial

SAZERET

UN SITE
CHARGÉ D'HISTOIRE

Les Prugnes tirent leur nom des haies vives qui l'entourent et auxquelles s'accroche la prunelle. Il faut remonter au XIVe siècle (1317) pour trouver la trace du « Mas des Prugnes » concédé à Jean Mécault et sa femme Péronnelle moyennant 12 deniers annuels de cens par Robert de Clermont.

La construction du site actuel remonte à cette époque. À la fin du XIVe siècle, les Prugnes devinrent la propriété de Simon Guerillon. Pendant 200 ans, il n'y eut plus de traces écrites des Prugnes jusqu'à ce que la famille Forest ne prenne possession des lieux en 1580. Un inventaire réalisé en 1610 fait état de 10 pièces de tapisserie qui ornaient la salle du manoir. Un autre inventaire suite au décès de l'un des membres de la famille Forest en 1644 décrit un Manoir composé d'une cuisine, d'une salle et de 2 chambres basses au-dessus d'une cave. Le domaine était complété par des terres attenantes, un Moulin et un vignoble à Bransat.

En 1670, la famille Forest qui est très endettée vend le domaine à Denys Aumaître, originaire de Montmarault.

À la fin du règne de louis XIV, le domaine est vendu à Claude Malley qui choisit d'ajouter le nom du fief à son patronyme. La famille Malley des Prugnes s'installe pour très longtemps, l'un de ses membres fut même maire de Sazeret de 1791 à 1793.

C'est donc au milieu du XIXe siècle que la Famille Pradon Vallancy devint propriétaire du domaine avec Charles-Amédée Pradon Vallancy qui épousa une descendante de la famille Malley. Propriété de la famille depuis, le site des Prugnes a fait l'objet de nombreux aménagements. À l'origine, des douves étaient présentes sur le site mais elles furent comblées à la Révolution. Les bâtiments côté sud furent détruits et remplacés par des marronniers.

Entretenu dans le souci de respecter au maximum l'authenticité des demeures bourbonnaises, le bâtiment des Prugnes abrite notamment une charpente en carène de bateau renversée qui demeure l'élément le plus ancien de ce château chargé d'histoire.

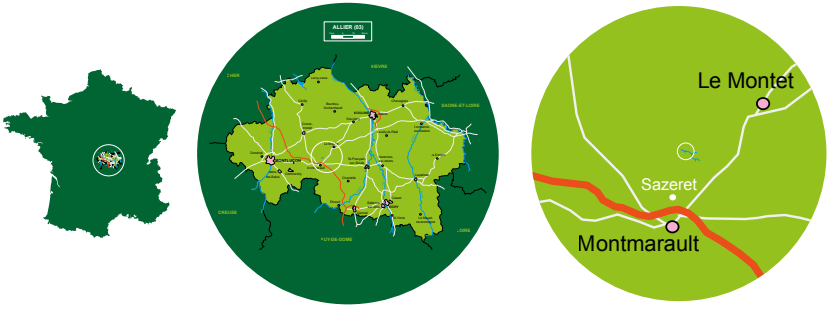

CONTEXTE **GÉNÉRAL**

1. Géographie et localisation

Sazeret est une commune de l'Allier, faisant partie de la Communauté de Commune de Montmarault. L'étang est situé au nord de la commune, à la limite des communes de Chappes et de Deux-Chaises.

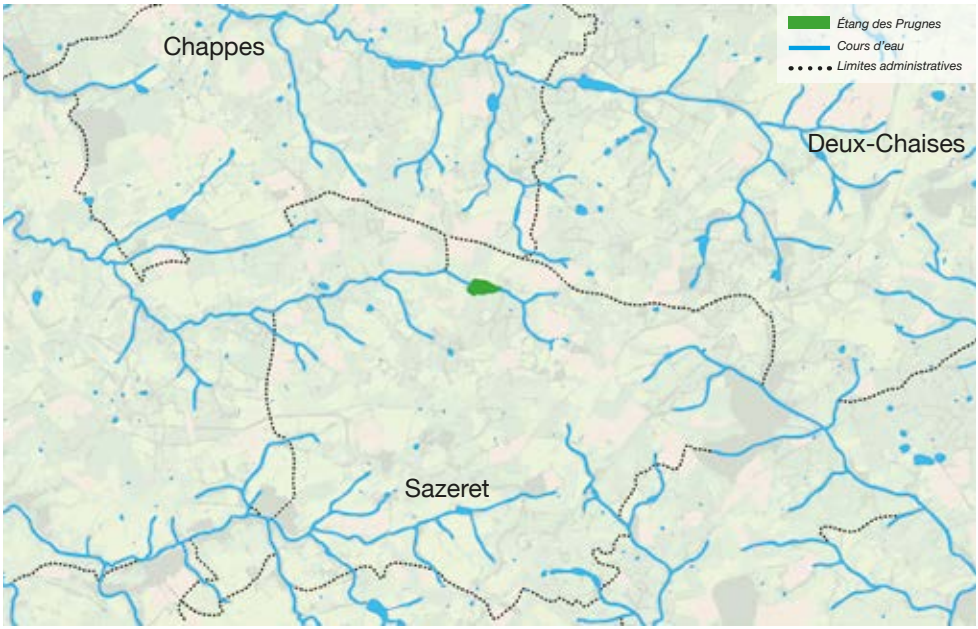

Situation de l'Étang des Prugnes

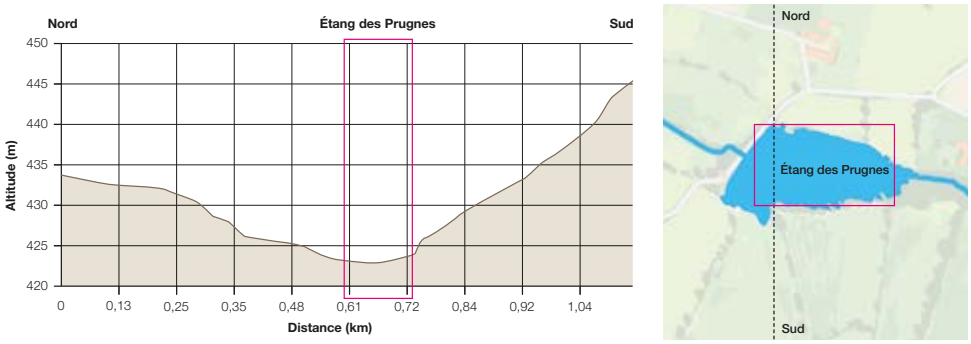

Coupe nord-sud du relief de l'Étang des Prugnes

Le relief du site des Prugnes est typique du paysage Bourbonnais. Nous pouvons observer un vallonnement léger avec des différences de niveau peu élevées. En effet, le point le plus haut se situe à un peu plus de 445 m, quant au point le plus bas en fond de vallon il se trouve à une hauteur de 422 m.

L'étang fait partie de la région biogéographique continentale et de la région naturelle du Bocage Bourbonnais. Le paysage est vallonné et est constitué de prairies bocagères utilisées pour l'élevage bovin. Quelques cultures céréalières sont présentes sur les hauteurs.

2. Facteurs abiotiques

• Géologie et pédologie :

La roche mère est granitique. Deux types granits (roche d'origine magmatique) sont présents sur le site. L'un est riche en quartz et en feldspaths, l'autre combine ces minéraux à des éléments ferrugineux.

Le sol étant un produit direct de la dégradation de la roche mère, il est par conséquent acide (pH aux alentours de 6). Les sols d'origine granitique sont peu profonds mais peuvent constituer des réserves d'eau importantes grâce aux anfractuosités de la roche proches de la surface. Ils sont cependant sensibles à la sécheresse à cause de leur faible profondeur. Les fonds de vallons sont composés en plus d'éléments issus de l'érosion, les alluvions (graviers, sables ou encore argiles).

• Hydrologie :

L'Étang des Prugnes est un étang de 4 ha. Il existe depuis plusieurs siècles et est consigné sur les cartes de Cassini (datant XVIIIe siècle). L'eau le remplissant provient de deux affluents situés à l'est de l'étang et des eaux de ruissellement. Ce dernier se déverse à l'ouest et est à l'origine du Ruisseau des Prugnes.

Les affluents traversent des prairies pâturées tout comme le ruisseau se formant à l'ouest de l'étang.

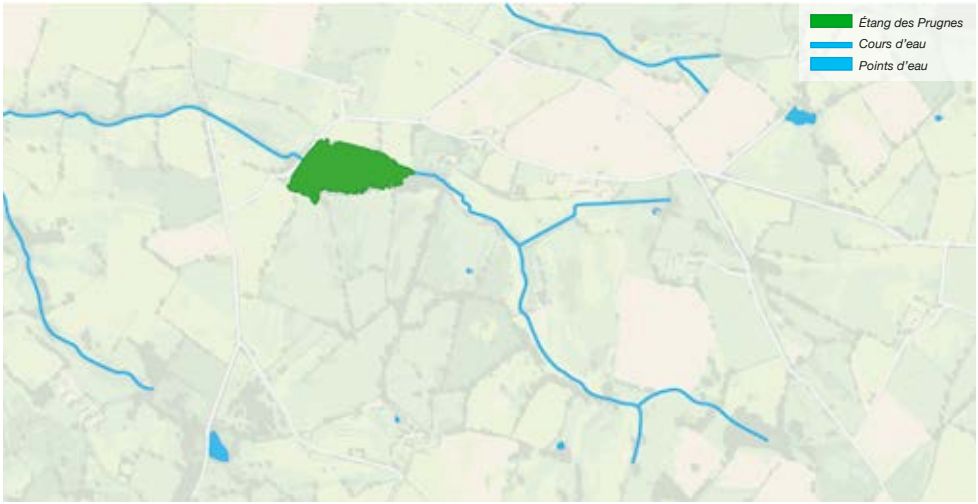

Carte de l'hydrologie du site

• Acteurs et gestion du site :

Le domaine date du XVe siècle, il devint propriété de la famille Pradon-Vallancy au début du XIXe siècle. L'étang fut progressivement envahi par la végétation en suivant sa dynamique naturelle. Durant la seconde moitié du XXe siècle, le milieu fut restauré par le propriétaire et sa femme lui permettant de retrouver son état d'origine.

Les prairies entourant l'étang et la demeure sont pâturées par des troupeaux bovins de race charolaise. Elles servent aussi de prairies de fauche. Quelques parcelles servant à la culture céréalière sont présentes sur les parties hautes du relief.

Les haies sont entretenues, au même titre que les affluents et le Ruisseau des Prugnes, par l'éleveur exploitant les parcelles du domaine. L'étang est vidé tous les quatre ans pour un curage et un chaulage (permet de remonter le pH). Les poissons sont déplacés dans des pêcheries à proximité de l'étang. L'empoissonnement est réalisé une fois l'étang remis en eau.

Le moulin au sud-ouest de l'étang est entretenu par le propriétaire et n'est actuellement plus en eau.

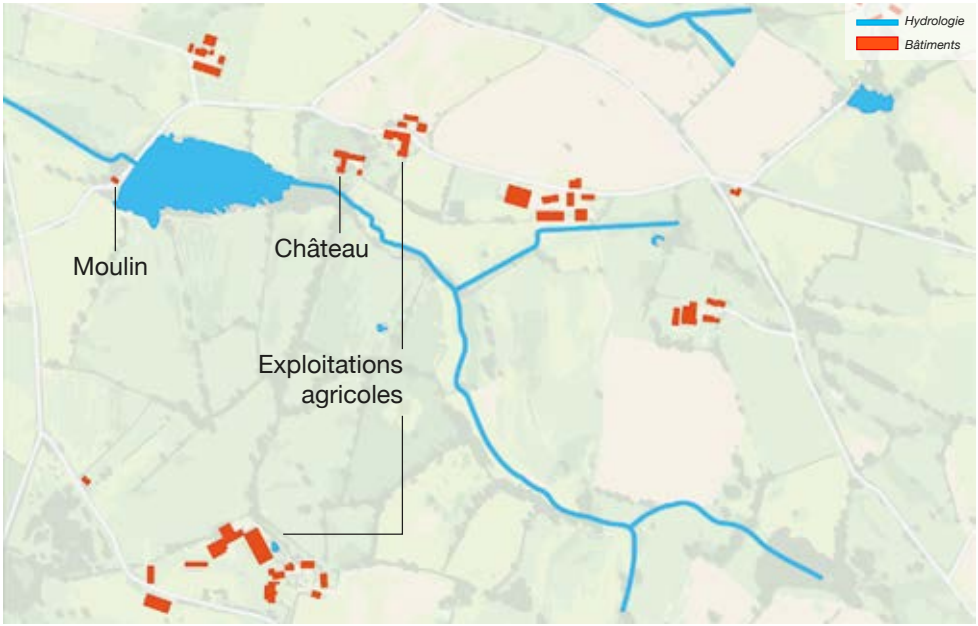

Carte de l'implantation des bâtiments et de l'assolement du domaine

PRÉSENTATION **DES MÉTHODES D'INVENTAIRE**

1. Méthode d'inventaire des habitats

L'inventaire des habitats est réalisé grâce au CORINE Biotopes (typologie des habitats européens). Le code EUNIS correspondant est ajouté dans un second temps puisque cette typologie tend à remplacer celle du code CORINE.
Pour permettre de caractériser les habitats, des relevés floristiques sont effectués pour pouvoir établir une liste des espèces et constater la biodiversité végétale du milieu.

Les relevés floristiques sont effectués suivant la méthode des quadrats. Cette méthode consiste à effectuer des relevés dans une zone de 1 m^2. Cette zone sera doublée progressivement jusqu'au moment où aucune nouvelle espèce ne sera contactée.
Cette technique permet d'estimer le nombre d'espèces présentes en réalisant un graphique du nombre d'espèces en fonction de la surface.

Les habitats sont déterminés suite à ces relevés et sont consignés lors de la phase terrain sur des cartes du site préparées en amont.

2. Méthode d'inventaires faunistiques

L'inventaire de la faune est réalisé en étudiant plusieurs taxons pour contacter une diversité d'espèces aussi large que possible.

Amphibiens :
L'inventaire des amphibiens peut être mené en suivant différents protocoles. Ils peuvent être recensés grâce aux chants en effectuant des points d'écoute (Indice Ponctuel d'Abondance de 15 minutes chacun) ou par observation visuelle. Les observations sont réalisées de préférence après le coucher du soleil puisque les amphibiens sont plus actifs la nuit.

Reptiles :
Les reptiles peuvent être inventoriés par prospections linéaires (ILA) en longeant les endroits pouvant potentiellement accueillir des individus (prospection lente pour assurer l'observation d'un maximum d'individus). Le site comportant des murets/tas de pierres et des haies (abris, lieux pour que les individus régulent leur température…) les prospections se concentreront le long de ces éléments en fonction de la température (orientation du soleil, l'heure de la journée…).

Oiseaux :
Concernant les oiseaux, ils peuvent être répertoriés soit par IPA, soit par écoute lors de prospections classiques. Les observations visuelles sont elles aussi à prendre en compte (certaines espèces d'oiseaux chantant peu). Dans le cadre d'observations nocturnes les IPA sont privilégiées.

Insectes :
Différents taxons peuvent être recensés (Rhopalocères – Odonates – Hymenoptères).

Les méthodes d'inventaire sont relativement semblables selon les taxons choisis. Pour inventorier les espèces, deux méthodes seront combinées : l'observation et la capture au filet fauchoir.

Mammifères :
Les mammifères présents sur le site sont inventoriés par l'observation directe des individus et par l'observation de leurs indices de présence. Ces indices peuvent être multiples comme des empreintes, des fèces, des pelotes de réjection ou encore des touffes poils.

RÉALISATION **DES INVENTAIRES ET RÉSULTATS**

1. Flore et habitats

Pour déterminer les différents habitats du site, des inventaires de la flore ont été réalisés.

• Peupleraie :

Un inventaire au niveau de la peupleraie a été réalisé dans un premier temps. La peupleraie est donc composée d'une partie arborée monospécifique de Peupliers (Populus sp.) destinée à l'exploitation sylvicole. Au pied de ces arbres poussent diverses espèces herbacées. La strate herbacée n'étant pas entretenue elle a pu se développer et concentrer une diversité importante aussi bien en termes de plantes que d'animaux. Ce type de milieu est courant dans les zones humides et est écologiquement très intéressant. En effet ce type de formation végétale produit un taux important de biomasse. Cette production permet d'accueillir et ainsi d'abriter et nourrir de nombreux êtres vivants.
Cependant, ce milieu riche est aussi éphémère puisqu'il est une transition vers un stade climacique.

La méthode du quadrat a permis de compter le nombre d'espèces d'herbacées de la strate. Ainsi en élargissement progressivement une aire (1 m² – 2 m² – 4 m²…) et en comptant les différentes plantes, il est possible de se faire une idée de la diversité végétale du site.

Diversité végétale en fonction de la surface

Les espèces d'herbacées dominantes sont l'Ortie dioïque (Urtica dioica), et les graminées comme le Dactyle (Dactylis sp.), la Fétuque (Festuca sp.), l'Agrostide (Agrostis sp.) ou encore le Pâturin (Poa sp.). D'autres espèces sont présentes comme le Lierre terrestre (Glechoma hederacea), la Ronce des bois (Rubus fructicosus), le Géranium herbe à Robert (Geranium robertianum), le Gaillet gratteron (Galium aparine), la Marguerite commune (Leucanthemum vulgare) ou encore la Digitale Pourpre (Digitalis purpurea). Certaines espèces sont très localisées comme la Cirse des marais (Cirsium palustre) la Grande ciguë (Conium maculatum) et l'Iris des marais (Iris pseudacorus).

Les différentes espèces végétales permettent ainsi de classer cette zone comme « Plantations de Peupliers avec une strate herbacée élevée » (83.3211). Les arbres de la peupleraie seront exploitables d'ici quelques années, ce qui entraînera un changement de l'habitat.

Au niveau de la peupleraie nous pouvons trouver des « Alignement d'arbres » (84.1). Les trois alignements d'arbres recensés sont similaires. Nous pouvons retrouver majoritairement du Noisetier commun (Corylus avellana) ainsi que quelques Saules (Salix sp.) et Frênes communs (Fraxinus excelsior). Au sein des alignements au niveau de la peupleraie, se trouvent deux arbres remarquables : deux chênes tri-centenaires.

• Haies :

Ensuite, un inventaire des haies a été réalisé et a permis d'inventorier les essences les composant ainsi que la typologie de ces dernières. Trois typologies de haies ont été dégagées au sein de la classification « Bocage » (84.4) du CORINE Biotopes.
La première typologie est « haies basses monospécifiques ». Elle correspond aux haies de Charme commun (Carpinus betulus), taillées au carré. Ces haies sont très répandues dans le paysage bourbonnais.

La seconde classification est « haie basse avec arbre de haut-jet », ce sont des haies de charme commun, taillées, mais comportant des arbres hauts. Les essences de ces arbres sont diversifiées sur le site étudié. Nous pouvons retrouver du Chêne pédonculé (Quercus robur), du Frêne commun (Fraxinus excelsior). Certaines de ces haies commencent à être envahies par le Gaillet gratteron (Galium aparine). La domination de cette herbacée peut être nuisible pour la haie en l'étouffant et en l'empêchant d'accéder à la ressource lumineuse pouvant entraîner sa mort. Cette concurrence peut aussi être engendrée par la ronce des bois (Rubus fructicosus). Cependant, ces problèmes restent localisés et l'entretien actuel des haies essaie de répondre à ces problématiques en éliminant et en contenant leur croissance.

La troisième typologie est « haie multi-strates », ces haies sont composées de trois strates : herbacée, arbustive et arborescente. Elles sont composées de nombreuses essences différentes dont des essences ornementales.

ESPÈCES HERBACÉES

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Dactylis sp.	Dactyle
Festuca ovina	Fétuque ovine
Agrostis sp.	Agrostide
Poa annua	Pâturin annuel
Lotus corniculatus	Lotier corniculé
Hedera helix	Lierre grimpant

ESPÈCES ARBUSTIVES

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Cytisus scoparius	Genêt à balais
Prunus spinosa	Prunellier
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois
Rubus fructicosus	Ronce des bois
Corylus avellana	Noisetier commun

ESPÈCES ARBORÉES

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Quercus robur	Chêne pédonculé
Populus sp.	Peuplier
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-accacia
Prunus avium	Merisier
Salix caprea	Saule marsault
Salix sp.	Saule
Fraxinus excelsior	Frêne commun
Acer sp.	Erables ornementaux
Acer campestre	Erable champêtre
Taxodium distichum	Cyprès chauve

• Prairies :

L'inventaire des espèces végétales des prairies n'a pas pu être réalisé précisément puisque celles-ci ont été fauchées fin juin. Cependant ces prairies peuvent être considérées comme des prairies mésophiles pâturées au vu de leur mode de gestion et des facteurs abiotiques. Elles entrent dans la catégorie « Pâturages continus » (38.11) avec des espèces comme le Lotier corniculé (Lotus corniculatus), le trèfle des prés et le trèfle blanc (Trifolium pratense et Trifolium repens) ainsi que des poacées comme le Ray grass anglais (Lolium perenne), la Fétuque ovine (Festuca ovina) ou encore le Pâturin annuel (Poa annua).
Nous pouvons observer des bandes de transition entre les prairies pâturées et l'étang qui peuvent être classées comme « Pâtures à grand jonc » (37.241) puisque ce sont des bandes prairiales à dominantes de joncs. Ces zones recèlent des espèces hygrophiles comme le Jonc diffus (Juncus effusus) et l'Iris des marais (Iris pseudacorus).

Nous pouvons constater que les espèces inventoriées sont souvent hygrophiles (proximité de l'étang et des cours d'eau) et acidiphiles (dû au sol granitique), ou tout du moins tolérantes à ces deux facteurs. Une majorité des espèces recensées ont des exigences écologiques au niveau de l'acidité du substrat et de l'hygrométrie.

• Milieux aquatiques :

L'étang est ainsi classé dans les « Eaux mésotrophes » (22.12) puisque ayant un pH inférieur à 7, les cours d'eau sont eux inscrits comme « Lit de rivière » (24.1).

Autres habitats :

En plus de ces habitats classifiés, nous pouvons en trouver d'autres en lien avec des formations végétales ou non. Sont par exemple présentes des formations végétales ornementales composées de Cyprès chauves (Taxodium distichum), de Liquidambar (Liquidambar styraciflua), d'Erables (Acer sp.) ou encore de bambous (Phyllostachys sp.). Nous pouvons aussi constater la présence de murets et d'un tas de pierres. Ces différents éléments constituent eux aussi des habitats et des sources de nourriture pour de multiples espèces.

Cartographie des habitats de l'étang des Prugnes

ENJEUX **AGRO-ÉCOLOGIQUES**

Après la réalisation de ces relevés, de nombreux enjeux peuvent être dégagés que ce soit dans le domaine patrimonial, agricole ou encore environnemental.
Le premier enjeu est le cœur du domaine : l'étang. La qualité de l'eau est la clé du développement d'un cortège d'espèces très important. En effet, les oiseaux (canards, Martin pêcheur…) utilisent l'étang pour vivre, se nourrir, etc. Les amphibiens sont dans le même cas. Les odonates sont eux aussi dépendant de la qualité de l'eau puisque certaines espèces pondent dans l'eau et les larves ont une phase de vie aquatique. La gestion des terres sur le bassin-versant de l'étang est actuellement favorable à ces espèces. Il n'y a pas de pollutions perturbant le milieu (eutrophisation…) que ce soit par les déjections des bovins, la culture céréalières ou autre. De plus, l'étang à une forte valeur historique puisqu'il est présent dans le paysage et dans la mémoire collective depuis plusieurs siècles.

Le second enjeu est lui aussi un élément patrimonial, il est le fruit de pratiques agricoles séculaires qui sont actuellement de plus en plus supportées dans les pratiques modernes : les haies bocagères. Ces haies remplissent de nombreux rôles pour la faune sauvage (gîte, garde-manger, corridor écologique…) mais aussi pour les agriculteurs. En effet les haies sont utilisées et créées par l'agriculture. Elles servent de brise-vent (pour les cultures et les animaux), empêchent l'érosion des sols, créent des réserves d'eau, etc. De plus certaines de ces haies contiennent des arbres sénescents, qui sont de véritables refuges pour certaines espèces d'insectes (coléoptères comme la Lucane cerf-volant et la Petite biche, espèces sapro/xylophages…). Ils peuvent aussi comporter des cavités

servant de gîtes à certaines espèces de chauve-souris (Murin, Barbastelle…) ou d'oiseaux (Pic…). Ceci est également valable pour les chênes centenaires. De nombreuses plantes hôtes sont présentes autour de l'étang permettant la ponte et l'alimentation des papillons et des odonates. La combinaison de ces plantes et d'une qualité d'eau adéquate permet le maintien des populations des différents cortèges faunistiques. La poursuite de pratiques respectueuses et non intensives contribuera au maintien de ces insectes souvent vulnérables face aux perturbations anthropiques. La formation végétale au pied des peupliers est elle aussi un élément important puisqu'elle recèle de nombreuses espèces d'insectes à la base d'une chaîne trophique plus complexe. C'est pour cela que même si les espèces recensées sont communes, de nombreux suivis sont pratiqués ainsi que des études pour connaître leur répartition.

Les formations non végétales que sont les murets et les tas de pierres sont eux aussi un enjeu pour la préservation des reptiles. Ces derniers étant visés par plusieurs programmes de conservation et de suivi.

DES TRAVAUX POUR **PRÉSERVER LE SITE** ET ASSURER **LA SÉCURITÉ DE TOUS**

Ancienne voie communale

Une voie communale occupait, depuis des décennies, une chaussée qui jouait le rôle de digue de l'Etang des Prugnes. L'augmentation du trafic et le développement du matériel agricole ont lentement contribué à détériorer cette digue. Ainsi les vibrations répétées liées au trafic ont créé des failles importantes entraînant un risque d'effondrement de la chaussée. Outre le danger pour les conducteurs empruntant cette chaussée, un risque de disparition de l'étang était également présent.

Le Conseil Municipal a alors pris la décision d'étudier les différents moyens de sécuriser l'endroit et de préserver le site. Plusieurs solutions furent envisagées et l'option d'un transfert de voie communale sur le chemin rural « des Frances » a été retenue.

Les travaux consistaient à :

- Élargir le chemin sur 500 mètres de longueur par l'acquisition d'une emprise sur le champ riverain.
- Construire une bande de roulement.
- Sécuriser l'accès à la route départementale.
- Aménager les virages dans la cour des « Ouches » ainsi que le raccordement à l'ancienne voie communale.

Montant des travaux : 110 000 € HT

Financeurs : DETR/Conseil Départemental/Commune de Sazeret

Bibliographie et sources :

Directive 2009/147/CE (Directive Oiseaux) du 30 novembre 2009

Directive 92/43/CEE (Directive Habitats Faune Flore) du 21 mai 1992

Statuts Odonates :
UICN France/Europe : https://www.uicn.fr/Liste-rouge-libellules.html
Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Statuts Rhopalocères :
UICN France/Europe : https://www.uicn.fr/Liste-rouge-papillons-de-jour.html
Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Statuts Oiseaux :
UICN Europe : www.birdlife.org/datazone/info/euroredlist
UICN France : https://inpn.mnhn.fr/accueil/index
Directive Oiseaux : inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/Directive_oiseaux_version_2009.pdf
Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Statuts Reptiles/Amphibiens :
UICN France/Europe : https://www.uicn.fr/Liste-rouge-reptiles-amphibiens.html
Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Statuts Mammifères :
UICN France/Europe : https://www.uicn.fr/Liste-rouge-mammiferes.html
Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Première liste d'espèces invasives préoccupantes pour l'Union européenne :
NPN-MNHN : https://inpn.mnhn.fr/docs/Especes_UE.pdf

vingtetun.communication Sources : Wikipédia – photos : © Adobe Stock

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
L'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes
Allier le Département